

L'eau dans les relations internationales : la guerre ou la paix ? D'un déterminisme à l'autre

Frédéric Julien*, Ecole d'études politiques, Université d'Ottawa

[L]es guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que
doivent être élevées les défenses de la paix

UNESCO (2004 : 7)

Introduction¹

C'est dans la dernière vingtaine d'années que s'est mis en place le champ de recherche dit de l'hydropolitique, soit « [...] l'étude systématique du conflit et de la coopération interétatiques autour des ressources hydriques transfrontalières² » (Elhance, 1997 : 218)³. Bien que cette problématique soit assurément de nature multidisciplinaire, elle semble néanmoins se rapporter le plus directement aux Relations internationales (RI)⁴. En effet, les questions de guerre et de paix, et plus généralement celles liées aux conflits et à la coopération interétatiques, sont à l'origine même du développement des RI en tant que discipline universitaire autonome⁵ (Battistella, 2003 : 76 ; Smith et al., 2008a : 4). Qui plus est, l'hydropolitique est essentiellement un produit de la redéfinition post-Guerre froide des études de sécurité (Furlong, 2006 : 439 ; Stucki, 2005 : 18 ;

* Doctorant en science politique à l'Université d'Ottawa, Canada, où il est membre du Laboratoire d'études et de recherches en sciences sociales sur l'eau (LERSS-eau), l'auteur s'intéresse principalement à la construction sociale de l'eau comme enjeu de politique internationale, notamment par rapport à la coopération et aux conflits liés aux ressources hydriques transfrontalières.

¹ Cet essai est une version bonifiée d'un texte présenté aux derniers congrès, jumelés, de l'Association française de science politique et des associations francophones de science politique, tenus à Grenoble du 7 au 9 septembre 2009 (cf. Julien, 2009). Sauf évidence contextuelle contraire, le genre masculin y est utilisé à titre épïcène.

² Par « ressources hydriques transfrontalières », il faut entendre ici les systèmes hydrologiques (bassins versants, aquifères) auxquels sont directement reliés les territoires d'au moins deux États souverains

³ Le caractère restrictif de cette (rare) définition du champ a été critiqué par Turton (2002 : 16), qui propose de l'élargir pour en faire quelque chose comme la « science politique de l'eau ». D'autres auteurs (e.g. Dinar et al., 2007 : 139) traitent les notions d'hydropolitique et de « politique de l'eau » (water politics) comme des synonymes. La portée du terme « hydropolitique » est néanmoins ici limitée à la définition qu'en donne Elhance (supra). Cette focalisation sur les politiques étrangères (de l'eau) n'implique toutefois pas nécessairement d'en limiter les acteurs aux seuls États (Smith et al., 2008b : 5) ni de réduire la politique mondiale de l'eau à l'hydropolitique. En ce sens, Mollinga (2008 : 6-9) distingue quatre niveaux où situer les liens entre eau et politique : local, national, interétatique et mondial, associant explicitement l'hydropolitique à l'interétatique. Pour des revues récentes de la littérature hydropolitique, voir Bernauer et Kalbhenn (2009), Dinar et al. (2007 : chap. 2) et Wolf (2007).

⁴ Pour les auteurs de ce qu'ils avancent être le premier manuel d'introduction (textbook) à l'hydropolitique, « [b]ien qu'une multitude de disciplines ait influencé l'étude du conflit et de la coopération autour de l'eau, la discipline des Relations internationales a eu un impact particulier » (Dinar et al., 2007 : 34).

⁵ La première chaire universitaire de « Politique internationale » est créée en 1919 au University College of Wales à Aberystwyth (Royaume-Uni) par l'industriel David Davies, lequel lui assigne pour objectif la recherche des « [...] meilleurs moyens pour promouvoir la paix entre les nations », et ce, alors que la Grande Guerre est encore fraîche dans les mémoires (Battistella, 2003 : 73, 76).

Lasserre, 2002 : 23), études que d'aucuns considèrent toujours comme le cœur des RI (e.g. Collins, 2007 : 2). Bizarrement, l'hydropolitique est toutefois largement silencieuse face à cette généalogie. Cela ne signifie pas que les chercheurs se soient détournés des outils conceptuels des RI ; plutôt, le recours aux théories internationalistes, consciemment ou non, demeure bien souvent implicite⁶ (du Plessis, 2000 ; Furlong, 2006 ; 2008).

Ce silence n'est pas anodin : en passant à côté d'une réflexion théorique explicite, l'hydropolitique privilégie par défaut une faible diversité d'approches et risque de se couper d'avenues de recherche fructueuses (Furlong, 2008 : 812). Plus précisément, le jeune champ de l'hydropolitique reste pour l'instant prisonnier du corset théorique rationaliste qui menaçait les RI d'asphyxie jusqu'au tournant constructiviste des années 1990 (du Plessis, 2000 ; cf. Yohannes, 2009). Un tel manque de réflexivité de la part des chercheurs est non seulement déplorable, mais a de quoi étonner, considérant que les études de sécurité ont été à l'avant-garde du renouveau théorique des RI (Williams, 2003 : 511). Partant, la présente réflexion sur le champ de l'hydropolitique est explicitement articulée depuis le point de vue des théories des relations internationales. L'objectif ainsi poursuivi est de mettre en lumière les limites théoriques de la recherche actuelle et, sur cette base, de proposer l'introduction d'une perspective nouvelle, complémentaire et ouvertement constructiviste.

Dans cette optique, cet essai s'attarde d'abord à montrer l'ancrage rationaliste de la littérature hydropolitique en la positionnant dans un premier temps par rapport à l'approche réaliste, puis, face à l'approche libérale en RI. Ce faisant, le déterminisme géographique des réalistes et celui de nature économique des libéraux est mis au jour. Suit une interprétation de travaux empiriques suggérant que le paradigme rationaliste est insuffisant pour rendre compte de l'ensemble des phénomènes hydropolitiques et qu'une ouverture théorique s'impose en conséquence. Finalement, l'ébauche d'une telle ouverture est présentée à travers l'exposition d'une vision non traditionnelle de la sécurité, celle de l'École de Copenhague, et de la notion de construction sociale de l'eau.

L'hydropolitique : deux discours

La genèse du champ de l'hydropolitique peut être comprise comme la montée en force successive de deux grands discours (Trottier, 2003 ; Stucki, 2005). Il y eu d'abord celui que l'on qualifiera ici de « discours de la sécurité hydrique » et qui s'inscrit dans une approche réaliste des relations internationales, domine l'espace médiatique et met l'accent sur le conflit. Réagissant à cette vision tragique de l'hydropolitique, un « discours de la rationalité hydrique » sous-tendu par une vision libérale des relations internationales et axé sur la coopération s'est par la suite développé, au point d'être aujourd'hui dominant parmi les universitaires.

La sécurité hydrique : un réalisme hydropolitique

Une première forme du discours de la sécurité hydrique, alarmiste, concerne la crainte d'assister prochainement au déclenchement de guerres pour le contrôle de l'eau douce, en particulier au Moyen-Orient. Ainsi, pour Starr, « [l]a sécurité hydrique rejoindra bientôt la sécurité militaire dans les salles d'État-major des ministères de la Défense » (1991 : 19). Quant à Morrissette et Borer, ils sont d'avis que la guerre pour l'eau au Moyen-Orient et en Afrique du Nord est « [...] virtuellement inévitable dans le futur » (2004-2005 : 99 ; voir aussi Cooley, 1984 ou encore Maynes, 1998). Faite élément de « géopolitique populaire » (Dittmer et Dodds, 2008) dans les années 1980 et 1990, la thèse des guerres de l'eau est pour partie importante issue des milieux du journalisme, de la politique, des think tanks et même du génie et des sciences naturelles (Stucki, 2005 ; Trottier, 2004 : 137 ; Barnett, 2000 : 285). Néanmoins, il s'agit d'un raisonnement qu'on peut relier à un groupe de travaux en RI s'intéressant aux ressources stratégiques comme enjeu de conflit interétatique et à de possibles « guerres de ressources » (e.g. Russett, 1981 ; Westing, 1986 ; Klare, 2001) :

Une compréhension populaire des futures « guerres de ressources » est qu'une combinaison de croissances démographiques et économiques conduisant à une implacable augmentation de la demande en matières premières, à des pénuries annoncées de ressources et à la contestation des droits de propriété sur les ressources pourrait amener des conflits armés (Le Billon, 2007 : 16⁶). Or, dans le discours de la sécurité hydrique, les eaux douces des fleuves et aquifères – des « ressources hydriques » – sont bel et bien appréhendées de ce point de vue stratégique (cf. Butts, 1997). En effet, il y est rappelé que par-delà son absolue nécessité concernant la satisfaction des besoins primaires de l'humain, l'eau est notamment un intrant crucial pour l'agriculture, l'industrie et la production d'énergie (Falkenmark, 1986 : 87). En outre, précise Frey (1993 : 54), les ressources hydriques sont relativement rares dans plusieurs régions du monde, leur distribution ne suit pas nécessairement celle des foyers de population humaine et elles sont largement partagées entre les territoires de différents États. Une situation susceptible d'être aggravée dans le futur par des croissances démographiques et économiques auxquelles correspondront une hausse tant des prélèvements d'eau que de la dégradation de la ressource, cela dans le contexte incertain des changements climatiques (Frederick, 1996 : 10). C'est donc bien dans une approche géopolitique classique que s'inscrit la thèse des guerres de l'eau, comme le reconnaît explicitement Gleick : « [...] l'eau peut entrer dans ce cadre si elle est source de puissance économique et politique. Dans ce contexte, s'assurer un accès à l'eau procure une

⁶ Il y a bien sûr des exceptions (e.g. Lowi, 1993 ; Jägerskog, 2002 ; Dinar, 2009), dont le nombre semble par ailleurs vouloir aller croissant.

justification pour partir en guerre, et les systèmes de fourniture d'eau peuvent devenir un objectif de conquête militaire » (1993 : 84). Pour d'autres, l'eau serait même le nouveau pétrole : « Graduellement, les pénuries d'eau sont en train de remplacer le pétrole comme cause de conflits internationaux » (Nachmani, 1997 : 69).

Depuis la perspective des théories des relations internationales, la géopolitique populaire de l'eau paraît être sous-tendue par un réalisme politique caricatural. Caricatural en ce qu'il traite l'ontologie matérialiste du réalisme comme un déterminisme géographique (ou environnemental) simpliste, soit une lecture réductrice, mécaniste et à court terme du « [...] rôle explicatif joué par le milieu physique pour les localisations, organisations et comportements des populations humaines » (Dollfus, 1985 : 99). L'influent et controversé journaliste Robert Kaplan appelle d'ailleurs explicitement à un retour aux analyses géopolitiques des époques victorienne et édouardienne, alors que « [...] les montagnes et les hommes qui en sortent constituaient le premier ordre de réalité ; les idées, aussi édifiantes fussent-elles, n'étaient que secondaires » (2009 : 98). Dans une telle optique de « revanche de la géographie » (Kaplan, 2009), il n'y a pas que les hommes qui viennent des montagnes ; il y a l'eau aussi :

Les peuples du plateau de Turquie vont dominer les Arabes au 21^e siècle parce que les Turcs ont de l'eau et les Arabes non. De fait, pour développer le sud-est de son territoire, désespérément pauvre, et par là même étouffer le séparatisme kurde, la Turquie aura besoin de détourner de la Syrie et de l'Irak de plus en plus d'eau à partir de l'Euphrate. À mesure que le Moyen-Orient deviendra un royaume d'aires urbaines assoiffées, l'eau verra sa valeur augmenter face au pétrole. Les pays dotés en eau conserveront la capacité – et donc le pouvoir – de faire chanter ceux qui n'en ont pas. L'eau sera comme l'énergie nucléaire, faisant des installations de dessalement et de production électrique à double usage des cibles de premier choix pour des frappes de missiles dans les guerres futures (Kaplan, 2009 : 105).

L'approche réaliste s'exprime en RI de différentes manières et les débats entre réalistes sont nombreux. Néanmoins, elle peut être décrite comme un ensemble de théories découlant de l'interprétation de trois axiomes (Wohlforth, 2008 : 32-33) : 1) le « groupisme », soit l'idée que les humains interagissent politiquement en tant que membres de groupes cohérents – i.e. au niveau mondial, les États ; 2) l'égoïsme, les acteurs politiques agissant ultimement de manière à favoriser la défense de leurs intérêts ; et 3) la centralité du pouvoir en politique dans la détermination des résultats. Il n'est pas difficile de voir comment ces trois axiomes peuvent donner naissance au déterminisme géographique de la thèse des guerres de l'eau lorsque cette dernière ressource est présentée comme le pétrole de demain. Effectivement, si le « jeu des nombres » (Ashton, 2002 : 237) montre que l'eau ne sera bientôt plus en quantité suffisante pour répondre aux besoins

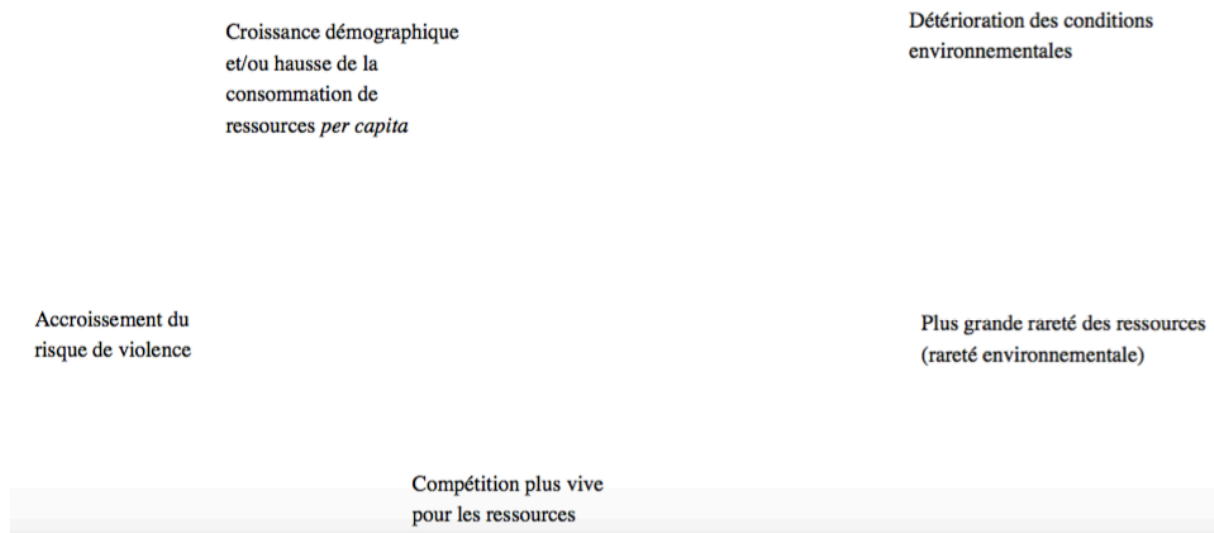
toujours croissants d'un ensemble d'acteurs égoïstes dont les relations consistent ultimement en une succession de parties de bras de fer, n'est-il pas raisonnable de penser que les adversaires en viendront éventuellement aux poings ?

Une interprétation plus fine des trois axiomes réalistes et du rôle de la rareté hydrique dans les relations internationales permet toutefois d'éviter cette conclusion inexorable comme quoi « [...] si vous manquez d'eau vous allez chercher votre Kalachnikov ou vous lancez une frappe aérienne » (Allan, 2005 : 181). Ce « réalisme des professeurs », on le retrouve notamment dans un ensemble de travaux en sécurité environnementale (e.g. Homer-Dixon, 1994 ; Ohlsson, 1999), probablement la composante la plus dynamique du processus d'élargissement du concept de sécurité en RI ayant accompagné la fin de la Guerre froide⁷ (Sheehan, 2005 : 99). Bien qu'elles soient régulièrement confondues, les notions de « guerres de ressources », à laquelle est associée la géopolitique populaire de l'eau, et de « sécurité environnementale » diffèrent (Barnett, 2000 : 272). Tout en admettant l'impossibilité d'une distinction absolue (Gleditsch, 1998 : 388), il est dans un cas question d'une ruée vers des matières premières économiquement valorisées (souvent non renouvelables), et dans l'autre cas, de troubles sociopolitiques causés par la dégradation d'écosystèmes devenus incapables de répondre à la demande en ressources naturelles renouvelables et en services écologiques⁸ (Lipschutz et Holdren, 1990). La Figure 1 schématise ce raisonnement liant l'environnement (l'eau) au conflit.

⁷ Avec la conclusion de la Guerre froide et la réduction concomitante du risque perçu d'holocauste nucléaire, il est devenu de plus en plus courant pour les chercheurs en études sécuritaires de s'intéresser à des enjeux non militaires. Cela au point où la littérature se réfère désormais communément à cinq principaux « secteurs » de la sécurité : militaire, politique, économique, sociétal et environnemental (Collins, 2007 : 6).

⁸ La notion de sécurité environnementale est équivoque, Barnett (2007 : 189) en recensant pas moins de six acceptations différentes dans la littérature savante. Il ne fait cependant pas de doute que la plus répandue en Relations internationales concerne la dégradation de l'environnement en tant que facteur de conflit et de violence (Barnett, 2007 : 192) – conceptualisation générale dont l'une des pierres d'assise fut justement la question du partage de l'eau douce à l'échelle internationale (Stucki, 2005 : 18).

Figure 1 De la dégradation environnementale au conflit



Ce qui distingue ces travaux de sécurité environnementale de la thèse des guerres de l'eau est donc une compréhension plus nuancée du lien causal entre rareté hydrique et conflit international. En effet, le lien devient plus indirect, alors que ce n'est pas tant le désir d'augmenter leur accès à une ressource stratégique qui entraînerait les États à s'affronter (potentiellement militairement) autour des réserves d'eau douce, que l'extériorisation d'une instabilité politique interne issue de la compétition accrue pour l'accès à l'eau et ses services (Lasserre, 2002 : 55 ; Ohlsson, 2000). Dès lors, l'ingéniosité technique et sociale des populations apparaît comme une variable intermédiaire importante entre la disponibilité hydrique brute des territoires et l'émergence de conflits (Homer-Dixon, 1994 : 16-17). Ainsi, pour Ohlsson, [b]ien que la rareté de l'eau soit souvent perçue comme une condition absolue, statique, y faire face demande de la concevoir par rapport aux usages actuels de l'eau, de même qu'en lien avec les choix faits en matière de distribution de l'eau entre les différentes activités économiques. Il existe une grande marge de manœuvre pour l'amélioration de l'efficacité des divers usages de l'eau ; et un plus grand espace encore pour faire un meilleur usage économique des ressources en eau disponibles. Vue de cette manière la rareté de l'eau passe du statut de contrainte absolue à celui de puissant incitatif au changement sociétal et économique structurel. Presque par définition, cependant, changement rime avec stress sociétal (1999 : 184).

La nuance est importante puisque bien que l'eau soit la ressource renouvelable la plus susceptible d'être au centre de guerres de ressources selon Homer-Dixon, il n'en reste pas moins que l'hypothèse d'un lien entre la rareté des ressources renouvelables et les guerres apparaît peu justifiée empiriquement⁹ (Homer-Dixon, 1994 : 18-19). Pour Le Billon (2001 : 564), on est donc en présence d'un « quasi déterminisme environnemental », alors qu'Allan (2005 : 182) y voit un «

déterminisme environnemental superficiel ».

Outre cette sophistication des axiomes réalistes du groupisme et de l'égoïsme, plusieurs chercheurs en sécurité environnementale et en RI insistent sur la centralité du pouvoir en politique dans la détermination des résultats et sur l'interaction entre ce pouvoir et l'hydrographie (ou sur l'hydrographie en tant que source de pouvoir). Ainsi, Homer-Dixon (1994 : 19) soutient que la probabilité qu'un conflit hydropolitique débouche sur l'usage de la force serait la plus grande dans le cas où un puissant État d'aval se sentirait menacé par l'usage que font les États d'amont de l'eau d'un fleuve dont il est fortement dépendant (cas potentiel de l'Égypte sur le Nil). Frey (1993 : 62), qui propose un modèle basé sur l'importance d'une source d'eau partagée pour les belligérants potentiels, le positionnement hydrographique de ceux-ci et le différentiel de pouvoir, arrive à la même conclusion. De son côté, Mandel (1992 : 26) est d'avis que de mauvaises relations générales ainsi que le partage d'une eau rare et asymétriquement distribuée peuvent éventuellement motiver un État relativement puissant à entrer en conflit avec un autre riverain moins puissant. En définitive, il s'agit d'une littérature qui postule bel et bien un lien de cause à effet entre la rareté hydrique et l'émergence de conflits interétatiques, mais qui est consciente du fait que les axiomes théoriques réalistes militant en ce sens agissent dans un monde « réel » dont les contraintes limitent les possibilités d'escalade guerrière⁹. « Les États se sont battus davantage autour de ressources non renouvelables que de ressources renouvelables pour deux raisons, je crois. Premièrement, un État peut plus directement convertir en puissance le pétrole et les ressources minérales que les terres agricoles, le poisson et les forêts. [...] Deuxièmement, les mêmes pays qui sont le plus dépendants des ressources renouvelables, et qui sont dès lors les plus motivés à s'accaparer les ressources de leurs voisins, tendent également à être pauvres, ce qui réduit leur capacité d'agression » (Homer-Dixon, 1994 : 18-19). Depuis son point de vue politico-économique marxiste, Selby (2005a ; 2005b) montre quant à lui que l'analogie souvent évoquée entre le pétrole et l'eau douce est inappropriée étant donnée la centralité de l'« or noir » et la marginalité de l'« or bleu » tant dans le système capitaliste mondial que dans l'économie et la géopolitique du Moyen- Orient.

⁹ « Les États se sont battus davantage autour de ressources non renouvelables que de ressources renouvelables pour deux raisons, je crois. Premièrement, un État peut plus directement convertir en puissance le pétrole et les ressources minérales que les terres agricoles, le poisson et les forêts. [...] Deuxièmement, les mêmes pays qui sont le plus dépendants des ressources renouvelables, et qui sont dès lors les plus motivés à s'accaparer les ressources de leurs voisins, tendent également à être pauvres, ce qui réduit leur capacité d'agression » (Homer-Dixon, 1994 : 18-19). Depuis son point de vue politico-économique marxiste, Selby (2005a ; 2005b) montre quant à lui que l'analogie souvent évoquée entre le pétrole et l'eau douce est inappropriée étant donnée la centralité de l'« or noir » et la marginalité de l'« or bleu » tant dans le système capitaliste mondial que dans l'économie et la géopolitique du Moyen- Orient.

La rationalité hydrique : un libéralisme hydropolitique

Si le discours de la sécurité hydrique est encore dominant dans l'espace public et médiatique (Stucki, 2005), dans le milieu universitaire, on l'a descendu de son piédestal et la thèse des guerres de l'eau en particulier y a perdu toute crédibilité dans la seconde moitié des années 1990 (Phillips et al., 2006 : 25 ; Mason et al., 2009 : 325 ; Bernauer et Kalbhenn, 2009 : 118). Le nouveau consensus épistémique, qui est ici désigné comme le discours de la rationalité hydrique, soutient en effet que les États pour qui le stress hydrique est un problème ont à leur disposition tout un éventail de solutions pour y faire face qui sont à la fois plus efficaces et moins coûteuses que la guerre ou le conflit (Stucki, 2005). Autrement dit, la coopération interétatique autour des ressources hydriques partagées serait tout bonnement le choix rationnel à faire (Trottier, 2004 : 133).

Effectivement, dans le discours de la rationalité hydrique, la conséquence d'un conflit international est une gestion des systèmes hydrologiques transfrontaliers en parcelles nationales plutôt qu'en tant que systèmes ; une gestion sous-optimale, donc (Alam et al., 2009 : 92-93 ; Grey et Sadoff, 2003 : 93). Une telle gestion revient en effet à un partage volumétrique de l'eau plutôt qu'à un partage des bénéfices qu'on peut tirer de la mise en valeur commune de la ressource. Or, chercher à maximiser les bénéfices du point de vue systémique augmente théoriquement leur importance totale par rapport à la maximisation par chaque État des potentialités de sa part de la ressource (Sadoff et Grey, 2002 : 395-397). Gérer à l'échelle du système hydrologique reviendrait en fin de compte à profiter des avantages comparatifs de chaque portion de celui-ci tout en respectant sa capacité productive totale, les coûts et bénéfices tirés de la mise en valeur de l'eau pouvant ensuite être partagés plutôt que l'eau elle-même. Trois postulats sous-tendent ce principe du partage des bénéfices :

Premièrement, l'eau elle-même n'est requise que pour des usages limités, mais significativement importants, tels que répondre à des exigences biologiques (boire), spirituelles ou écologiques. Deuxièmement, toutes les sociétés ont besoin des autres services dérivés de l'usage de l'eau comme l'électricité. Et troisièmement, il y a des sites qui siéent mieux à certains services dans tout bassin versant où le retour sur investissement, en termes d'eau et d'argent, est maximisé. Ainsi, la production d'hydroélectricité est plus rentable dans les hautes terres, alors que l'agriculture irriguée

Une autre facette de la gestion de l'eau à l'échelle du système hydrologique correspond à la coordination entre eux des projets de développement afin d'éviter qu'ils ne soient la source d'impacts (trop) négatifs les uns pour les autres. Effectivement, de par la nature mobile de la ressource, tout usage de l'eau produit des externalités dans le système, que ce soit en affectant la

quantité d'eau disponible pour d'autres usage(s) (e.g. surpompage d'un aquifère) ou en altérant la qualité de la ressource (débit, turbidité, température, facteur de prolifération d'espèces envahissantes, etc.) (Sadoff et al., 2002 : 35-37).

On voit donc que dans le discours de la rationalité hydrique, l'accès aux ressources en eau partagées entre États n'a pas à être le jeu à somme nulle que conceptualisent les réalistes¹⁰. En effet, en raison des interdépendances créées par le partage de la ressource, par rapport au conflit, la coopération permet potentiellement de créer un jeu à somme positive, soit une solution gagnant-gagnant où tous les acteurs bénéficient de la gestion commune (Alam et al. 2009 ; Giordano et Wolf, 2003 : 170). Autrement dit, si les États coopèrent ce serait tout simplement parce qu'il est dans leur intérêt de le faire :

On peut obtenir un aperçu de ce qui fait que l'eau tend à induire la coopération, même entre riverains par ailleurs hostiles, en lisant les traités qui ont été négociés autour des cours d'eau internationaux. Chaque traité montre parfois une exquise sensibilité face aux paramètres et besoins de chaque bassin et plusieurs détaillent les bénéfices partagés qu'apportera la mise en commun d'un cours d'eau (Wolf, 1998 : 259).

Dans le cas où ces interdépendances hydrologiques ne seraient pas suffisantes pour induire la coopération, Haftendorn (2000 : 52) suggère qu'elles peuvent être en quelque sorte « prolongées » par le jumelage négocié de la question hydropolitique à d'autres enjeux internationaux.

Du point de vue des théories des relations internationales, on reconnaît ici l'approche libérale et plus particulièrement le néolibéralisme institutionnel. Ce dernier reprend l'essentiel de l'ontologie réaliste, à savoir une politique mondiale où évoluent des États unitaires (groupisme) cherchant à maximiser leur utilité (égoïsme), mais postule que les relations entre ces acteurs ne sont pas nécessairement déterminées directement et uniquement par la répartition des capacités (centralité du pouvoir) (Keohane et Martin, 1995 : 39, 42). Cela parce que leur morale de l'intérêt bien compris les incite à créer des structures coopératives (formelles ou non) de type donnant-donnant, des « régimes » ou des « institutions », dont la possibilité repose précisément sur le genre d'interdépendances et de jeux à somme non nulle évoqués plus haut : « [...] aussi longtemps que les situations concernées ne sont pas à somme constante, les acteurs auront des incitatifs à coordonner leur comportement, implicitement ou explicitement, de manière à obtenir de plus grands bénéfices collectifs sans réduire les gains d'aucune unité. Lorsque de tels incitatifs existent, et lorsqu'une interdépendance existe telle qu'elle rend les accords ad hoc insuffisants, des occasions apparaîtront pour le développement de régimes internationaux. Si les régimes internationaux n'existaient pas, il faudrait sûrement les inventer » (Keohane, 1982 : 355).

¹⁰ Les réalistes Frey et Naff sont explicites à ce sujet : « La rareté de l'eau est toujours un enjeu sécuritaire à somme nulle et crée donc un potentiel de conflit constant » (1985 : 67, emphase ajoutée).

Les « régimes hydriques » dont il est question ici jouent en quelque sorte le rôle de variable intermédiaire entre la répartition de la puissance et les relations hydropolitiques (Jägerskog, 2002 : 74) et vont dans le sens d'une atténuation des conflits en favorisant la coopération interétatique à l'échelle du bassin et donc la sécurité hydrique (Jägerskog, 2007 : 202). De plus, une fois institutionnalisée, cette coopération aurait tendance à durer dans le temps (Jägerskog, 2007 : 202 ; Wolf, 1998 : 260), ce qui se comprend du point de vue néolibéral par la diminution de l'incertitude stratégique apportée par les régimes : « Les institutions peuvent fournir de l'information, réduire les coûts de transaction, rendre les engagements plus crédibles, établir des points de convergence pour la coordination, et en général faciliter l'opération de la réciprocité » (Keohane et Martin, 1995 : 42). Comme le souligne Selby, la déclinaison (néo)fonctionnaliste de l'approche libérale pousse le raisonnement d'un cran et va jusqu'à avancer que la « [...] coopération fonctionnelle entre États autour d'enjeux de "basse politique" comme l'eau peut nourrir une plus grande compréhension, la confiance et par la suite la coopération dans l'élaboration de politiques publiques relevant de la "haute politique" » (2005b : 330). Pour d'autres libéraux, la coopération hydropolitique peut à tout le moins fonctionner de manière relativement indépendante par rapport au contexte politique plus large (e.g. Dolatyar et Gray, 2000 : 71 ; Sosland, 2007 : 203).

Il faut également signaler la réfutation libérale de la thèse des guerres de l'eau basée sur le concept de commerce de l'« eau virtuelle » (Allan, 2002). La quantité d'eau « réelle » requise pour la production d'un bien ou d'un service correspond à son contenu en eau « virtuelle » (Hoekstra et Chapagain, 2007 : 36) – virtuelle, car toute cette eau n'est pas physiquement incluse dans le bien ou le service en question (Warner et Johnson, 2007 : 69). Ainsi, une approximation courante dans la littérature veut qu'il faille 1 000 tonnes (ou mètres cubes) d'eau pour produire une seule tonne de blé (e.g. Allan, 2002 : 256). Sachant que l'eau est à la fois relativement abondante à l'échelle planétaire et relativement rare dans plusieurs pays, ces derniers peuvent alors théoriquement choisir d'importer des biens et services gourmands en eau afin d'équilibrer leur budget hydrique. Réfutant la thèse des guerres de l'eau sans nécessairement prédire une coopération active entre riverains au niveau du système hydrologique, l'argument du commerce de l'eau virtuelle repose néanmoins sur la vision d'un monde peuplé d'acteurs étatiques égoïstes et rationnels – pourquoi entrer en guerre pour une eau disponible à moindre coût sur le marché international ? – résolvant leurs problèmes d'approvisionnement à travers une institution « coopérative ». Rappelant l'idée du « doux commerce » de Montesquieu (Blancheton, 2005 : 10-11), la thèse du commerce de l'eau virtuelle se situe dans la tradition libérale classique, faisant des échanges et des interdépendances économiques des facteurs de paix et de prospérité pour la société des nations (Warner, 2003 :

127). « Ainsi, la thèse de l’“eau virtuelle” voit le monde comme un système unique, qui s’appuie sur les forces structurelles d’auto-ajustement de l’économie politique mondiale, redistribuant la rareté et prévenant les conflits violents à propos de l’eau » (Warner et Johnson, 2007 : 65). C’est cette logique de rééquilibrage des dotations en eau qui anime Islam et al. (2007) lorsqu’ils se proposent de redessiner la carte mondiale de la distribution des ressources hydriques en tenant compte de l’eau virtuelle à laquelle chaque région a accès via le commerce international.

En définitive, c’est peut-être Alam qui exprime l’essence du discours de la rationalité hydrique le plus clairement : « La rationalité hydrique correspond à toute mesure prise par un État pour garantir son approvisionnement en eau à long terme [...]. Ceci implique [...] de maintenir avec les pays riverains des mêmes eaux des relations contribuant à assurer l’accès à long terme à ces ressources partagées » (Alam, 2002 : 347). Un tel discours rationaliste peut mener à des affirmations toutes aussi catégoriques que celles prédisant l’éclatement imminent de guerres de l’eau : « L’eau est trop importante pour être abandonnée à d’incertains rapports de force » (Allan, 2002 : 256) ; « [L]’eau est une ressource trop vitale pour la mettre en danger dans une guerre [...] l’eau est trop précieuse pour en faire un enjeu de combat » (Dolatyar et Gray, 2000 : 67, 70) ; « [L]’eau est si importante que les pays ne peuvent pas se permettre de se battre pour elle » (Wolf et al., 2008 : 1) ; « Le seul problème avec ces théories [sur les guerres de l’eau] est une absence totale de preuves¹¹ » (Wolf, 1998 : 254). En passant d’une perspective réaliste à une approche libérale, l’hydropolitique s’est donc éloignée de la tentation du déterminisme géographique (ou environnemental). Toutefois, en faisant de l’eau un objet de coopération plutôt que de conflit, le discours de la rationalité hydrique ne fait peut-être que remplacer un déterminisme par un autre, de nature économique celui-là :

Car, à l’intérieur de n’importe quel modèle basé sur la théorie du choix rationnel, nous sommes certains d’une chose : que l’acteur se comportera rationnellement, maximisant ses gains personnels. Conséquemment, n’importe quel acteur rationnel dans un contexte donné choisira précisément la même ligne de conduite (optimale). Les acteurs sont interchangeable. [...] À la lumière des remarques ci-haut, il est assurément tentant de demander : “Quand un choix n’est-il pas un choix ?” Réponse : “Quand c’est un choix rationnel” (Hay, 2004 : 52-53).

Globalement, le débat autour duquel s’est articulé jusqu’à maintenant le champ de l’hydropolitique – l’eau, rare et partagée, est-elle un objet de guerre/conflit ou de paix/coopération en politique internationale ? – peut donc être ramené à une opposition plus large entre les courants théoriques principaux en RI et en études de sécurité : « En tant que corpus théorique, la littérature sur le lien environnement-conflit reflète l’entremêlement des

¹¹ Emphase ajoutée par l’auteur. Wolf se réfère ici spécifiquement à la guerre des Six Jours entre Israël et ses voisins arabes et à l’invasion israélienne du Liban en 1982, mais en tant qu’exemples les plus cités de cas supposés de guerres de l’eau.

théories néoréaliste et libérale dans le discours sécuritaire nord-américain » (Barnett, 2000 : 284).

L'hydropolitique face à l'Histoire

L'implacable logique des analyses conceptuelles montrant l'absurdité de mener une guerre pour l'eau et la supériorité de la coopération sur le conflit pour assurer l'accès à l'eau d'un État a certainement aidé à déstabiliser le discours de la sécurité hydrique dans le milieu universitaire. Ce sont toutefois des travaux empiriques quantitatifs menés à l'échelle planétaire (Wolf, 1998 ; Wolf et al., 2003 ; Yoffe et al., 2004) qui ont définitivement discrédité la thèse des guerres de l'eau et, par extension, remis en question la croyance dans un lien de cause à effet entre rareté hydrique et conflit. Ainsi que le notent Phillips et al. :

Il est rare en sciences sociales que des résultats de recherche produisent des changements de paradigme instantanés. Cependant, avec l'étonnante découverte émanant d'une base de données bâtie à l'Université [d'État] d'Oregon sous la gouverne d'Aaron Wolf, révélant qu'il n'y avait jamais vraiment eu de « guerres de l'eau » dans l'histoire de l'humanité, les perceptions furent renversées presque du jour au lendemain (2006 : 25 ; voir aussi Zeitoun et Mirumachi, 2008 : 298).

Par ailleurs, Wolf et son équipe ont également classifié toutes les interactions hydropolitiques¹² qu'ils ont pu documenter pour la période 1948-1999 selon leur degré de conflictualité. Il ressort de cette analyse que les cas de coopération sont plus de deux fois plus communs que ceux de conflit (Figure 2). Au surplus, aucune corrélation significative entre le niveau de la disponibilité hydrique d'un bassin versant transfrontalier et celui de la conflictualité des relations interétatiques lui étant associées n'a pu être montrée (Wolf et al., 2003 : 43).

Figure 2 interactions hydropolitiques entre riverains des bassins transfrontaliers (1948¹³-1999)

Clairement, ces résultats ne sont pas pleinement explicables dans le cadre du discours réaliste de la sécurité hydrique. Même dans sa version superficielle, le déterminisme géographique laisse entrevoir un certain lien entre rareté hydrique et conflit, si ce n'est avec la guerre. Ce qui est toutefois passé davantage inaperçu, c'est que les résultats des travaux dirigés par Wolf ont aussi, quoique dans une moindre mesure, une implication négative pour le discours libéral de la rationalité hydrique. Enfermés dans une logique dichotomique opposant le conflit réaliste à la coopération libérale, bien des chercheurs en hydropolitique semblent avoir déduit

¹² C'est-à-dire les « [...] cas de conflit et de coopération rapportés par les médias [anglophones] ayant eu lieu dans les bassins fluviaux internationaux, impliquant des États riverains du bassin et concernant l'eau douce en tant que ressource rare ou consommable. Les enjeux liés aux quantités et à la qualité de l'eau, ainsi qu'à l'eau comme quantité à gérer, sont pris en compte, alors que ceux concernant uniquement les inondations, le contrôle des crues et le niveau de l'eau dans une perspective de navigation sont exclus » (De Stefano, 2009 : 2).

¹³ Wolf et al. (2008) présentent cette figure comme portant sur la période 1946-1999, mais la source unique (Wolf et al., 2003) des données utilisées pour dessiner la figure concerne plutôt la période 1948-1999.

mécaniquement la victoire du deuxième terme de la défaite du premier. Wolf lui-même a pourtant vu le problème avec ce raisonnement : « En dépit de recherches empiriques ayant montré à répétition à quel point la coopération hydrologique a largement prévalu sur le conflit au cours des 50 dernières années, les théories dominantes ne peuvent expliquer ce phénomène¹⁴ » (2008 : 51).

Le fait est que, comme en atteste la Figure 2, la rhétorique s'est faite belliqueuse à propos de l'eau et que des escarmouches ont eu lieu, bien que peu nombreuses et concentrées dans le bassin du Jourdain, il est vrai (Wolf et al., 2003 : 39). D'autres auteurs d'études quantitatives, plus récentes et ayant eu une plus faible résonance, sont par ailleurs davantage nuancés par rapport au possible lien entre la rareté de l'eau et le conflit (Hensel et al., 2006 ; Gleditsch et al., 2007). Gleditsch et al. concluent ainsi que

[...] le partage de cours d'eau internationaux semble être associé avec les conflits interétatiques, de même qu'avec des activités de prévention de conflit. À ce stade nous n'avons [toutefois] pas de preuves suffisamment solides pour annoncer que le partage d'un cours d'eau est une source majeure de conflit armé, ou que la rareté de l'eau est le seul ou même le principal enjeu lorsque des conflits ont lieu (2007 : 62).

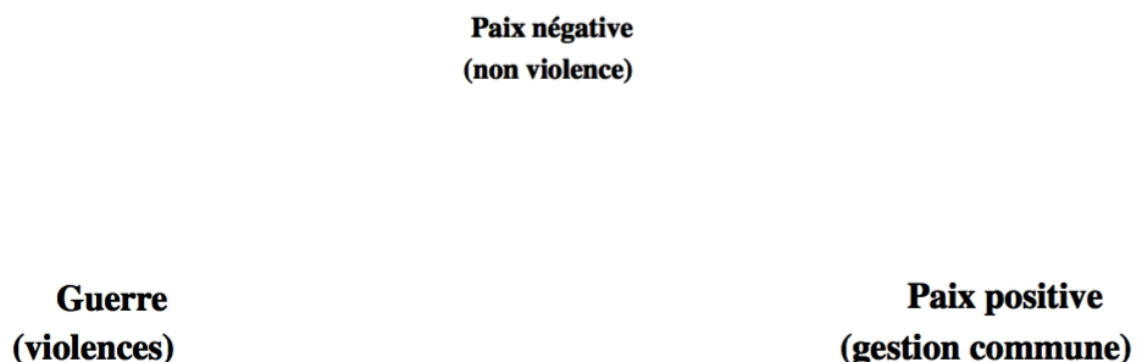
Allouche quant à lui, sans croire au lien direct entre la rareté hydrique et le conflit, suggère néanmoins que si on analyse les données empiriques dans une perspective de temps long, il apparaît que même si les cas de coopération hydrique sont plus fréquents que les conflits, ceux-ci n'en sont pas moins en hausse (Allouche, 2005 : 67-68). Et puis l'Histoire ne manque pas de cas où, autour d'enjeux autres que l'eau, des guerres ont été menées à l'encontre de ce qui est tenu comme le bon sens économique (Lasserre, 2002 : 44) ; qui plus est, les « régimes hydriques » ne peuvent être considérés définitifs (Lasserre, 2007 : 109). Au demeurant, c'est bien dans la dynamique d'une demande en explosion face à une ressource limitée que prend racine l'inquiétude face aux guerres et conflits de l'eau à venir et non dans l'aridité ancienne de certaines régions (Lasserre, 2007 : 106). Si l'hydrologie passée, mais aussi son évolution récente (De Stefano et al., 2009), permet certes de relativiser les craintes, en inférer qu'elle est nécessairement garante de l'avenir équivaut à un recours abusif à la démonstration par récurrence¹⁵.

¹⁴ Jägerskog abonde dans le même sens : « [...] les États tendent à trouver des façons d'en arriver à un accord plutôt que d'entrer en conflit autour des ressources hydriques partagées. Il demeure nécessaire, cependant, de comprendre pourquoi et sous quelles conditions une telle coopération intervient. De plus, il est d'intérêt d'analyser la qualité de cette coopération » (2009 : 633).

¹⁵ Comme l'explique clairement Lasserre : « Le raisonnement pourrait, à la limite, présenter quelque validité s'il était démontré qu'il s'insère dans un cadre global où toutes choses seront égales d'ailleurs. Or il n'en est rien, car les sociétés humaines sont dynamiques. La population augmente, les besoins s'accroissent, les technologies de production d'eau s'améliorent, les nappes aquifères s'épuisent, et les gouvernements gouvernent... Il paraît bien difficile d'inférer du constat de l'absence de guerre de l'eau dans le passé, une quelconque prédiction sur le futur de ces conflits, parce que leur avènement dépend d'une dynamique propre à chaque société dans un contexte global d'accroissement de la contrainte sur

L'eau semble en dernière analyse pouvoir être l'objet tantôt de conflit, tantôt de coopération, et ce à divers degrés, indépendamment de la situation hydrologique des pays. Une analyse plus fine des données souligne au surplus que les relations hydropolitiques sont évolutives, c'est-à-dire sujettes tant à des « avancées » qu'à des « reculs », et qu'à l'intérieur d'une même relation, l'eau peut être simultanément l'objet de conflit et de coopération (Zeitoun et Mirumachi, 2008 ; Arsano, 2007 : 42). Partant, on peut penser que les tenants de la rationalité hydrique, qui voient dans l'eau un vecteur de paix, ont efficacement mis au jour les limites du déterminisme géographique inspirant le discours de la sécurité hydrique, les guerres de l'eau apparaissant comme l'expression d'une extrême, et donc improbable, irrationalité. Il n'empêche que le modèle théorique sur lequel repose la contre-hypothèse de l'eau pour la paix implique non seulement l'absence de guerre, mais aussi, ultimement, la présence d'une réelle gestion commune des systèmes hydrologiques partagés – i.e. la seule option qui soit pleinement rationnelle. Or, lorsque des régimes hydriques internationaux sont effectivement mis en place autour de ceux-ci – et ceci n'a rien d'une pratique récente –, il s'agit surtout d'installer un *modus vivendi*, quelque chose comme une co-existence hydropolitique, souvent ambiguë d'ailleurs (Fischhendler, 2008), plutôt qu'une véritable et entière co-opération¹⁶ (Waterbury, 1997 ; Hamner et Wolf, 1998 ; Kistin, 2006). La Figure 3 illustre le spectre théorique de la qualité des relations hydropolitiques ; tant la guerre que la paix positive y sont conceptualisées comme des événements extrêmes, que l'on sait peu fréquents (Wolf et al., 2003).

Figure 3 Des guerres de l'eau à l'eau pour la paix



la ressource » (2002 : 45).

¹⁶ Ainsi Arsano peut-il remarquer que « [d]e manière contrastée par rapport à l'école de pensée de la coopération, par exemple, la gestion intégrée des ressources en eau dans les bassins partagés n'a rien d'une formalité, en raison du fait que dans de nombreux cas ni procédures de mise en œuvre explicites ni mécanismes institutionnels ne sont en place » (2007 : 42).

Ce diagnostic d'une hydropolitique où régnerait la paix négative, comme, finalement, dans les relations internationales en général, trouve en outre écho dans la conclusion d'une récente revue de la littérature hydropolitique : « L'affirmation voulant que l'eau puisse être une cause de guerre a déclenché un impressionnant effort de recherche. Cet effort a, de manière générale, mené à la conclusion qu'il n'y a pas de preuve substantielle à l'appui de la thèse des guerres de l'eau. [C]ependant, [...] l'invalidation de la thèse des guerres de l'eau n'implique aucunement que tout aille pour le mieux » (Bernauer et Kalbhenn, 2009 : 118).

Ces considérations théoriques, souvent marginalisées ou passées sous silence dans le discours universitaire dominant, se posent pourtant comme autant de défis au nouveau consensus épistémique. Il semble que les observations, émises à 10 ans d'intervalle, de Frey (1993 : 57) et Wolf (2003 : 1) sur la faiblesse du développement théorique en hydropolitique aient toujours une certaine pertinence. Le fait que la littérature hydropolitique repose sur des bases théoriques qui soient presque toujours implicites (du Plessis, 2000) n'est peut-être pas étranger à l'impasse qui est faite sur ces « anomalies ». En effet, la faible réflexivité qui caractérise le champ de l'hydropolitique semble le condamner à rester prisonnier des théories dominantes en Relations internationales et du sens commun qu'elles (re)produisent, où les États sont vus comme des acteurs unitaires et rationnels cherchant à maximiser leur utilité (i.e. le problème de l'eau comme ressource rare devant être partagée entre égoïstes). Autrement dit, l'essentiel de la littérature varie les réponses à une même question (Furlong, 2006 : 440). Pourtant, les limites du rationalisme en hydropolitique apparaissent évidentes, alors qu'il est question de la gouvernance d'une ressource partagée qui, bien qu'essentielle aux économies modernes, n'a pas été insufflée de la valeur marchande ou stratégique du pétrole auquel elle est souvent comparée (Selby, 2005a). Multidimensionnelle, l'eau possède au surplus une identité écologique et sociale forte (Strang, 2004). Vitale et omniprésente, l'eau participe à une relation toute spéciale entre elle et l'humain (Linton, 2009), une relation sur la base de laquelle peuvent d'ailleurs se construire des identités sociales et nationales ayant leur importance en politique internationale (Allouche, 2005). À propos d'une des relations hydropolitiques les plus étudiées, Le Strat note ainsi :

Les travaux sur la question de l'eau dans le conflit israélo-palestinien omettent généralement les dimensions symbolique et idéologique dans l'analyse des ressorts des batailles hydropolitiques à l'œuvre entre Israéliens et Palestiniens. Or pour comprendre la nature des enjeux et des affrontements concernant les ressources hydrauliques, il nous faut dépasser le seul cadre de l'analyse hydrographique et stratégique, et s'interroger dans une approche géopolitique sur les représentations accolées à l'eau (2002 : 229).

En définitive, il apparaît réducteur de traiter l'eau uniquement comme une ressource stratégique (discours de la sécurité hydrique) ou un bien économique (discours de la rationalité hydrique) favorisant le conflit ou la coopération à l'échelle internationale. C'est pourquoi il convient de développer une théorisation de l'hydropolitique qui soit ouvertement constructiviste¹⁷, c'est-à-dire en mesure d'intégrer le fait que les sociétés ne gèrent pas l'eau qu'en termes d'intérêts prédéterminés et de rapports de force, mais également selon l'idée qu'elles se font de la nature de l'eau et du lien qu'elles se sont construit avec cet élément.

Vers une hydropolitique constructiviste

Au-delà de son caractère protéiforme, « [...] le constructivisme renvoie à la question de la conscience humaine dans la vie internationale : le rôle qu'elle y joue et les implications pour la logique et les méthodes de recherche de la considérer sérieusement » (Ruggie, 1998 : 878- 879). Une intuition au cœur de cette approche est qu'en matière de relations internationales il n'y a rien d'inévitable : « [...] l'histoire humaine peut avancer comme reculer » (Shannon, 2005 : 582). Amener cet esprit d'ouverture au champ de l'hydropolitique implique d'abord de reformuler la question autour de laquelle a évolué son débat central : l'eau, rare et partagée, est-elle une cause de conflit ou de coopération entre les États ?

En effet, cette question pose problème : 1) en sous-entendant que l'eau-comme-ressource- rare est un phénomène purement matériel agissant sur le comportement des acteurs telle une force externe, alors qu'il s'agit d'une construction sociopolitique malléable (Trottier, 2008) ; et 2) en supposant que la rareté de l'eau induit nécessairement soit le conflit soit la coopération, alors que ces deux comportements ne sont pas mutuellement exclusifs (Zeitoun et Mirumachi, 2008). Un recadrage constructiviste du débat invite donc à une orientation de recherche qui, d'une part, ne préjuge ni du statut de l'eau comme ressource rare ni de la rationalité des acteurs et de leurs intérêts, et, d'autre part, qui reconnaît que ce qui importe n'est pas tant l'occurrence du conflit et de la coopération comme tels, mais plutôt la dynamique générale dans laquelle ils ont lieu (politique, sécuritaire ou encore guerrière). Il ne s'agit pas ici d'ignorer les logiques d'action stratégique et économique en hydropolitique, mais plutôt de ne pas les prendre pour acquises afin

¹⁷ S'ils ne sont pas les seuls, Allouche (2005) et Kalpakian (2004) font partie des rares auteurs avec une certaine diffusion à avoir complété des travaux d'importance depuis une perspective pleinement et explicitement constructiviste en hydropolitique. Le concept de « nationalisme hydrique » d'Allouche (voir aussi Samaddar [1997] à ce sujet) inspire d'ailleurs le poids accordé plus loin dans cette section aux représentations identitaires liées à l'eau. Quant à Kalpakian, s'il présente quelques idées intéressantes, en plus d'agaçantes erreurs de substance et d'édition de texte, il défonce des portes ouvertes en « démontrant » que certains conflits comme les guerres indo-pakistanaïses sont de nature identitaire et n'ont donc pas été causés par la rareté de l'eau (cf. p. 174)... ce qu'aucun analyste hydropolitique n'a jamais prétendu ! Par ailleurs, il est à noter qu'un récent manuel d'introduction à l'hydropolitique considère la culture comme l'un des concepts les moins analysés du champ (Dinar et al., 2007 : 40). En outre, Weiss est d'avis que « [d]ans les quelques travaux qui mentionnent l'impact des idées, perceptions et compréhensions communes sur le comportement interétatique autour des ressources hydriques partagées, les variables non idéelles accaparent l'essentiel de l'analyse » (2008 : 11).

de s'interroger sur le rôle à attribuer aux constructions sociales de l'eau dans la forme de sa prise en charge en tant qu'enjeu de politique internationale.

Un nouveau vocabulaire conceptuel pour l'hydropolitique

Le cadre théorique de l'École de Copenhague apparaît être un point de départ intéressant pour une analyse constructiviste des relations interétatiques liées aux eaux transfrontalières. Se trouvant parmi les plus importantes et influentes des nouvelles visions de la sécurité post- Guerre froide (Williams, 2003 : 511), elle a d'ailleurs récemment été introduite dans le champ de l'hydropolitique¹⁸ (cf. Zeitoun, 2007). Comme c'est le cas pour les autres approches théoriques critiques ou non traditionnelles des RI, elle demeure toutefois en marge de la recherche en hydropolitique (Warner et Zeitoun, 2008 : 803) – une situation qui n'est sans doute pas étrangère au phénomène de théorisation implicite décrit plus haut (Furlong, 2008 : 812).

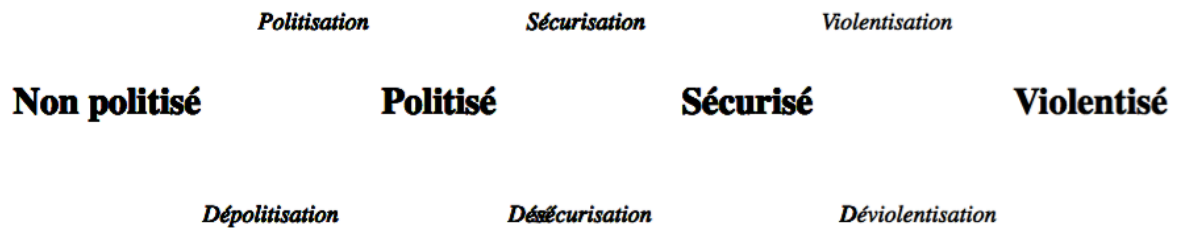
Pour cette École, tout enjeu politique international potentiel peut être pris en charge (ou non) à l'intérieur de quatre grandes logiques d'action : non politisée, politisée, sécurisée et violentisée.

En théorie, n'importe quel enjeu peut être situé sur le spectre allant du non politisé (signifiant que l'État ne s'en occupe pas et qu'il n'est d'aucune autre façon fait objet de décision et de débat publics), passant par le politisé (signifiant que l'enjeu est l'objet de politiques publiques, requérant la décision gouvernementale et la distribution de ressources ou, plus rarement, une quelconque autre forme de gouvernance commune), jusqu'au sécurisé (signifiant que l'enjeu est présenté comme une menace existentielle, nécessitant des mesures d'urgence et justifiant des actions en dehors des limites du processus politique normal) (Buzan et al., 1998 : 23-24).

À cette analyse originale de l'École de Copenhague, Neumann ajoute qu'un enjeu peut également être l'objet d'une « violentisation », « [...] comprise comme le processus par lequel un enjeu déjà sécurisé tel que l'identité devient un casus belli sur la base duquel le sang doit couler » (1998 : non paginé). Ce continuum de Copenhague « étendu » est représenté dans la Figure 4 avec les processus de mouvement des enjeux qui y sont associés.

¹⁸ D'un point de vue constructiviste, l'utilisation faite des idées de l'École de Copenhague en hydropolitique est toutefois limitée à ce jour. Si la théorie des complexes régionaux de sécurité (Buzan et Wæver, 2003) a inspiré à Turton (2003) la notion de complexe hydropolitique (faisant suite au complexe de sécurité hydropolitique de Schulz [1995]), et qu'il a appelé à une « désécurisation » de l'enjeu de l'eau en politique internationale, la théorie de la sécurisation (Buzan et al., 1998), le cœur constructiviste de l'École de Copenhague, reste à mettre pleinement au travail. Zeitoun (2007) la convoque officiellement au champ de l'hydropolitique, mais sans investir sérieusement sa réelle innovation conceptuelle, à savoir la notion – constructiviste – de sécurité comme « acte de langage ». Ainsi, Zeitoun (2007 : 216) semble vouloir maintenir la distinction, rationaliste, entre une menace sécuritaire « perçue » et une menace « réelle ». Au surplus, dans un article subséquent (Zeitoun et Mirumachi, 2008), il paraît finalement reléguer les quatre logiques d'action de la théorie de la sécurisation (voir la Figure 4) au rôle d'échelle de mesure de la conflictualité des relations hydropolitiques. Voir la suite de cet essai pour plus de détails sur les complexes régionaux de sécurité et le processus de sécurisation.

Figure 4 Continuum de Copenhague « étendu »



Source : figure inspirée de Buzan et al. (1998) et Neumann (1998)

Les quatre « logiques d'action » ou « formes de prise en charge » d'un enjeu illustrées dans la Figure 4 comprennent une part d'interactions conflictuelles et une part d'interactions coopératives. En ce sens, ce qui importe ici, ce n'est pas tant l'occurrence de conflits que la manière, par exemple violente ou non, dont ils sont réglés.

Maintenant, qu'est-ce qui fait qu'un enjeu soit sécurisé ou violentisé plutôt que simplement politisé ou abandonné à la sphère privée ? Dans le paradigme rationaliste, la réponse serait contenue dans la nature objective de l'enjeu : les réalistes avancent ainsi que l'eau est appelée à devenir un enjeu de sécurité nationale en sa qualité de ressource stratégique, ce que les libéraux réfutent en pointant plutôt sa nature de simple bien économique. Il n'en va pas ainsi dans le paradigme constructiviste en général, et chez l'École de Copenhague en particulier, puisque ce qui l'intéresse n'est pas tant ce qui serait une menace objective à la sécurité nationale que ce qui est construit intersubjectivement comme étant une menace : par qui, comment, et avec quels effets. Ce qu'est la sécurité correspond donc à une compréhension intersubjective dominante imposée et maintenue par des discours idoines. Politiser, sécuriser ou violentiser un enjeu est un choix, conscient ou non, jamais une fatalité (Buzan et al., 1998 : 29).

Dans cette optique constructiviste, la raréfaction relative des ressources en eau ne serait donc pas en elle-même une menace à la sécurité des sociétés ou un facteur de conflit interétatique. C'est plutôt la manière dont est appréhendée cette raréfaction qui favoriserait tel ou tel type de gestion de la situation. En théorie, cela laisse donc ouverte la possibilité que l'eau puisse être tantôt objet de conflit, tantôt objet de coopération entre les sociétés – ce qui correspond par ailleurs aux données empiriques connues (Wolf et al., 2003). « Présenté autrement, s'il y a un conflit autour de l'eau, alors ce conflit est le résultat d'un échec politique quant à la négociation d'un accord sur l'usage partagé de l'eau » (Barnett, 2000 : 276). En définitive, l'hydropolitique est ce que les sociétés en font.

À ce point de la réflexion, il est permis de postuler que : 1) le caractère transfrontalier de plusieurs bassins versants, en ce qu'il signifie potentiellement la production d'externalités, se traduit par des occasions d'interactions entre les sociétés qui en dépendent ; et 2) que les ponctions grandissantes sur la ressource multiplient ces occasions d'interactions entre sociétés, la nature conflictuelle et/ou coopérative desquelles n'est déterminée ultimement ni par les caractéristiques physiques de l'eau ni par l'implacabilité de la logique économique. Cette conceptualisation apparaît compatible avec la grande diversité des relations

hydropolitiques de même qu'avec l'augmentation du nombre de cas de conflits et de coopération. Tel qu'énoncé plus haut, la question n'est donc pas tant de savoir si le partage de l'eau est une activité intrinsèquement conflictuelle ou coopérative à l'échelle internationale, mais plutôt de comprendre comment dans certains cas particuliers l'eau en arrive à devenir un enjeu de sécurité nationale, alors qu'elle demeure une matière politique dans la plupart des cas.

L'eau comme construction sociale en relations internationales

En éloignant la réflexion de l'eau comme phénomène physique, les caractéristiques duquel peuvent a priori être mesurées et comparées systématiquement à l'échelle mondiale, on régionalise nécessairement l'analyse. En effet, si c'est davantage la manière d'appréhender une situation hydrologique que la situation elle-même qui importe quant à l'évolution des relations hydropolitiques, il faut d'abord s'intéresser au contexte politique précis à l'intérieur duquel cette appréhension se produit. Autrement dit, les relations hydro-politiques sont d'abord... des relations politiques et ne se forment pas dans un vacuum. Par nature, elles se forment à l'échelle régionale (puisqu'elles concernent les eaux partagées), qui est également l'échelle la plus pertinente pour étudier les dynamiques de sécurisation selon l'École de Copenhague (Buzan et Wæver, 2003). Cela parce que les menaces voyagent habituellement plus facilement sur de plus courtes distances que sur de plus longues¹⁹ ; les réseaux d'interdépendance en matière de sécurité sont donc le plus souvent ancrés dans des ensembles régionaux²⁰ parce que la densité des interactions sécuritaires y est plus grande (Buzan et Wæver, 2003 : 4). En principe, on peut s'attendre à ce que l'hydropolitique d'une région reflète les relations internationales générales de celle-ci (Lowi, 1993 ; 1999²¹) – ce que semble confirmer les données compilées à ce sujet (Wolf et

¹⁹ Cette observation s'applique inégalement selon le secteur de provenance de la menace. Ainsi, en 2010, les menaces militaires sont généralement davantage sensibles à la distance géographique que les menaces économiques. Bien sûr, une superpuissance comme les États-Unis a une capacité d'action militaire planétaire, mais ce n'est pas le cas de la plupart des États.

²⁰ Buzan et Wæver découpent ainsi la planète entière en « complexes régionaux de sécurité » dont les unités sont les États.

²¹ Tel que noté plus haut (cf. note 6), le travail hydropolitique de Lowi a ceci de particulier qu'il s'inscrit pleinement et ouvertement dans une perspective théorique des Relations internationales ; le réalisme classique en l'occurrence. Ceci expliquant peut-être cela, l'importance qu'elle attache aux contextes sociohistoriques des différentes relations hydropolitiques par rapport aux données hydrologiques et hydrographiques l'éloigne considérablement de la géopolitique

al., 2003 : 43).

Par ailleurs, l'eau est chargée de sens au-delà de ses propriétés et fonctions physiques. Elle est un phénomène physico-social complexe qui résulte d'une « conversation » continue entre l'humain et l'hydrosphère (Linton, 2009). Il ne s'agit pas ici d'avancer que l'eau soit le seul élément naturel à posséder une existence extra-matérielle. Par contre, « [...] aucun n'est si clairement constitutif [...] de l'être humain » (Strang, 2006b : 161). Non substituable dans son rôle de système de support à la vie, l'eau est au cœur de l'organisation et de l'appropriation de l'espace par les humains. Polyvalente à l'extrême, l'eau est requise pour un peu tout et les interactions sensorielles, esthétiques et imaginatives que les humains ont avec elle participent à la construction de leurs identités sociales. En somme, « [l]'eau est [...] universellement centrale aux vies humaines et, dans tous les contextes culturels, investie d'une puissante charge symbolique » (Strang, 2006a : 149). Or, le sens, la signification, est un puissant moteur de l'action humaine et cette « puissante charge symbolique » est au cœur de discours de l'eau susceptibles d'influencer la prise en charge des enjeux liés à cette ressource à l'échelle internationale. Autrement dit, les pratiques hydropolitiques sont enchâssées dans des discours de l'eau dominants ou « sanctionnés » (Jägerskog, 2003). Ces derniers, sans déterminer les premières dans les détails, participent à établir un horizon des possibles, que ce soit en favorisant certaines options ou, plus fondamentalement, en empêchant l'éclosion même de certaines autres.

Du point de vue de l'hydropolitique, les discours sur l'eau, sont, c'est l'hypothèse émise ici, susceptibles d'être reliés principalement 1) à la construction sociale de la nature, c'est-à-dire la manière dont est conceptualisée l'eau comme telle ; et 2) aux représentations identitaires, c'est-à-dire la manière dont le Soi et l'Autre sont conçus par rapport à l'eau. Par la conceptualisation de l'eau comme telle, il faut entendre la réponse à la question : qu'est-ce que l'eau ? Une ressource stratégique ? Un bien économique ? Le sang de la Terre ? Par la conceptualisation du Soi et de l'Autre par rapport à l'eau partagée, il faut entendre la réponse à la question : qu'est-ce que l'eau pour Soi et pour l'Autre ? L'âme de la nation ? L'objet d'une fabuleuse maîtrise technique ? Une ressource précieuse gaspillée ? Autrement dit, si la molécule d'eau demeure formée de deux atomes d'hydrogène pour un atome d'oxygène à la grandeur du globe, sa « nature » n'en change pas moins d'une société et d'une source à l'autre. L'eau du Jourdain n'est pas celle du Rhin et n'est pas non plus l'objet des mêmes représentations chez ses riverains israéliens (e.g. mythe sioniste de l'agriculture pionnière dans le désert) et palestiniens (e.g. mythe traditionaliste de l'agriculture paysanne pré-Nakba) (Le Strat, 2002).

populaire de l'eau.

Les sociétés ne peuvent appréhender l'eau qu'à travers cette relation de sens qu'elles ont développée – et qu'elles continuent de développer – avec elle. C'est-à-dire que les sociétés n'ont pas accès directement à l'eau en tant qu'eau et uniquement en tant qu'eau ; seulement à l'eau en tant que construit social. « La nature entre dans la sphère discursive à l'instant même où elle est conceptualisée. Il est, conséquemment, impossible d'énoncer quoi que ce soit à propos de ce qu'est la nature sans se référer au discours à l'intérieur duquel l'affirmation est faite. La conceptualisation de la nature s'effectue à l'intérieur d'un contexte social, culturel et historique spécifique et ne peut en être séparée » (Dingler, 2005 : 214). Ainsi, l'importance pour l'hydropolitique de cette construction sociale de l'eau vient du fait qu'elle agit comme une structure participant à établir l'horizon des possibilités quant à ses usages et sa gestion :

« La manière dont les gens interagissent avec leur environnement dépend de ce qu'ils pensent à propos d'eux-mêmes en relation avec les choses qui les entourent » (White, 1967 : 1205). Concrètement, « [s]i l'eau est une substance sacrée, un don de Dieu, un droit de l'homme, l'élément vital de l'environnement, il est probable qu'elle soit respectée et traitée d'une manière fort différente de son traitement en tant que matière première, marchandise, ou ressource » (Linton, 2006 : par. 17). Dans une telle optique,

[l]a disponibilité dans la nature de n'importe quelle ressource n'est donc pas en elle-même un indicateur permettant de prédire le conflit [ou la coopération]. Plutôt, les désirs stimulés par cette disponibilité ainsi que les besoins des gens (ou leur cupidité), et les pratiques façonnant l'économie politique de n'importe quelle ressource peuvent se révéler conflictuels, la violence devenant éventuellement le mode décisif de régulation (Le Billon, 2001 : 563).

Conclusion

Le spectre des guerres de l'eau occupe une place de choix dans l'espace public. Chez les universitaires, cette thèse est cependant accusée de déterminisme géographique. C'est plutôt la notion de l'eau comme vecteur de paix qui y fait consensus : la coopération hydropolitique s'imposerait d'elle-même parce que plus efficace que le conflit pour garantir l'accès à l'eau à long terme. Schématiquement, on peut dire qu'au déterminisme géographique hydro-centré des pessimistes s'oppose le déterminisme économique logo-centré des optimistes. La présente communication a tenté de montrer que l'étroitesse²² de ce débat rationaliste et dichotomique peut

²² Certes exagérée pour les besoins de la présente réflexion. Ainsi, le cadre d'analyse dit de l'hydro- hégémonie, récemment développé au sein du London Water Research Group (Zeitoun et Warner, 2006), multiplie les inspirations théoriques et s'il se rapproche de la tradition réaliste par son emphase mise sur le pouvoir dans la détermination des résultats, il ne peut en revanche être qualifié de géo-déterministe, s'intéressant davantage à la dynamique des relations hydropolitiques qu'à l'impact sur celles-ci de la rarefaction de l'eau. Pour Zeitoun et Warner, « [q]ue l'hégémon choisisse le leadership [la coopération] ou la domination [le conflit] dans le secteur de l'eau est ultimement fonction du contexte politique plus large » (2006 : 455). Voir également la note précédente sur le travail de Lowi (1993 ; 1999).

être attribuée en partie au manque de réflexion théorique explicite par les chercheurs et qu'il nuit à une compréhension fine de la scène hydropolitique. En effet, l'eau n'est pas qu'une ressource naturelle et peut être à la fois un enjeu de coopération et de conflit, et ce, à divers degrés. La question n'est donc pas tant de savoir si le partage international de la ressource eau est une activité intrinsèquement conflictuelle ou coopérative, mais plutôt de comprendre comment dans certains cas l'eau en arrive à devenir un enjeu de sécurité, alors qu'elle demeure une matière politique la plupart du temps.

Un tel recadrage du débat implique de dépasser les principales théories des Relations internationales pour y introduire une perspective ouvertement constructiviste, car au-delà des déterminismes, l'hydropolitique est ce que les sociétés en font. En guise de progression en ce sens, le cadre théorique de l'École de Copenhague et sa notion intersubjective de la sécurité a été proposé, de même que l'idée de la construction sociale de la nature de l'eau et de son incorporation dans les représentations identitaires. En définitive, il est postulé que ces constructions sociales agissent comme des structures affectant l'horizon des possibles en politique internationale et qu'elles doivent être prises en compte dans l'analyse hydropolitique au-delà des seules données stratégiques ou économiques.

Bibliographie

- ALLOUCHE, Jeremy. 2005, *Water Nationalism: An Explanation of the Past and Present Conflicts in Central Asia, the Middle East and the Indian Subcontinent?*, Thèse – PhD, Genève, Institut universitaire de hautes études internationales de Genève.
- ARSANO, Yacob. 2007, *Ethiopia and the Nile: Dilemmas of National and Regional Hydropolitics*, Zurich, ETH Zürich.
- ASHTON, Peter J. 2002, « Avoiding Conflicts over Africa's Water Resources », *Ambio* 31 (3), 236-242.
- BARNETT, Jon. 2000, « Destabilizing the Environment-Conflict Thesis », *Review of International Studies* 26 (2), 271-288.
- BARNETT, Jon. 2007, « Environmental Security » in COLLINS, Alan (dir.) *Contemporary Security Studies*, New York, Oxford University Press, 182-203.
- BATTISTELLA, Dario. 2003, *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po.
- BERNAUER, Thomas et KALBHENN, Anna, 2009, « International Freshwater Problems » in AL-RODHAN, Nayef R.F. (dir.) *Potential Global Strategic Catastrophes: Balancing Transnational Responsibilities and Burden-sharing with Sovereignty and Human Dignity*, Berlin, LIT Verlag, 99-118.
- BLANCHETON, Bertrand. 2005, *Montesquieu économiste*, Cahier du GRES no 2005-24, Bordeaux, Groupement de recherche économique et sociale.
- BUTTS, Kent H. 1997, « The Strategic Importance of Water », *Parameters* 27 (1), 65-83.
- BUZAN, Barry G. et Ole WÆVER. 2003, *Regions and Powers: The Structure of International Security*, New York, Cambridge University Press.
- BUZAN, Barry G., Ole WÆVER et Jaap DE WILDE. 1998, *Security: A New Framework for Analysis*, Boulder, Lynne Rienner.
- COLLINS, Alan. 2007, « Introduction: What is Security Studies? » in COLLINS, Alan (dir.) *Contemporary Security Studies*, New York, Oxford University Press, 1-9.
- COOLEY, John K. 1984, « The War over Water », *Foreign Policy* (54), 3-26.
- DE STEFANO, Lucia, Lynette DE SYLVA, Paris EDWARDS et Aaron T. WOLF. 2009, *Updating the International Water Events Database*, WWAP Side Publication Series – Dialogue Paper, Paris, UNESCO.
- DINAR, Shlomi. 2009, « Scarcity and Cooperation along International Rivers », *Global Environmental Politics* 9 (1), 109-135.
- DINAR, Ariel, Shlomi DINAR, Stephen MCCAFFREY et Daene MCKINNEY. 2007, *Bridges over Water: Understanding Transboundary Water Conflict, Negotiation and Cooperation*, Hackensack, World Scientific.
- DINGLER, Johannes. 2005, « The Discursive Nature of Nature: Towards a Post-modern Concept of Nature », *Journal of Environmental Policy and Planning* 7 (3), 209-225.
- DITTMER, Jason et Klaus DODDS. 2008, « Popular Geopolitics Past and Future: Fandom, Identities and Audiences », *Geopolitics* 13 (3), 437-457.
- DOLATYAR, Mostafa et Tim S. GRAY. 2000, « The Politics of Water Scarcity in the Middle East », *Environmental Politics* 9 (3), 65-88.
- DOLLFUS, Olivier. 1985, « Le déterminisme en géographie », *L'espace géographique* 14 (2), 99.
- DU PLESSIS, Anton. 2000, « Charting the Course of the Water Discourse through the Fog of International Relations Theory » in TURTON, Anthony R. et Hussein SOLOMON (dir.) *Water Wars: Enduring Myth or Impending Reality?*, Durban, ACCORD, 9-34.
- ELHANCE, Arun P. 1997, « Conflict and Cooperation over Water in the Aral Sea Basin », *Studies in Conflict and Terrorism* 20 (2), 207-218.
- FALKENMARK, Malin. 1986, « Fresh Waters as a Factor in Strategic Policy and Action » in

- WESTING, Arthur H. (dir.) *Global Resources and International Conflict: Environmental Factors in Strategic Policy and Action*, New York, Oxford University Press, 85-113.
- FISCHHENDLER, Itay. 2008, « When Ambiguity in Treaty Design Becomes Destructive: A Study of Transboundary Water », *Global Environmental Politics* 8 (1), 111-136.
- FREDERICK, Kenneth D. 1996, « Water as a Source of International Conflict », *Resources* (123), 9- 12.
- FREY, Frederick W. 1993, « The Political Context of Conflict and Cooperation over International River Basins », *Water International* 18 (1), 54-68.
- FREY, Frederick W. et Thomas NAFF. 1985, « Water: An Emerging Issue in the Middle East? », *The Annals of the American Academy of Political and Social Science* 482 (1), 65-84.
- FURLONG, Kathryn. 2006, « Hidden Theories, Troubled Waters: International Relations, the 'Territorial Trap', and the Southern African Development Community's Transboundary Waters », *Political Geography* 25 (4), 438-458.
- FURLONG, Kathryn. 2008, « Hidden Theories, Troubled Waters: Response to Critics », *Political Geography* 27 (7), 811-814.
- GIORDANO, Meredith A. et Aaron T. WOLF. 2003, « Sharing Waters: Post-Rio International Water Management », *Natural Resources Forum* 27 (2), 163-171.
- GLEDITSCH, Nils P. 1998, « Armed Conflict and the Environment: A Critique of the Literature », *Journal of Peace Research* 35 (4), 363-80.
- GLEDITSCH, Nils P., Håvard HEGRE et Hans P.W. TOSET. 2007, « Conflicts in Shared River Basins » in GROVER, Velma I. (dir.) *Water: A Source of Conflict or Cooperation?*, Enfield, Science Publishers, 39-66.
- GLEICK, Peter H. 1993, « Water and Conflict: Fresh Water Resources and International Security », *International Security* 18 (1), 79-112.
- GREY, David et Claudia W. SADOFF. 2003, « Beyond the River: The Benefits of Cooperation on International Rivers », *Water Science and Technology* 47 (6), 91-96.
- HAFTENDORN, Helga. 2000, « Water and International Conflict », *Third World Quarterly* 21 (1), 51- 68.
- HAMNER, Jesse H. et Aaron T. WOLF. 1998, « Patterns in International Water Resource Treaties: The Transboundary Freshwater Dispute Database », *Colorado Journal of International Environmental Law and Policy* 9 (Yearbook 1997), 157-177.
- HAY, Colin. 2004, « Theory, Stylized Heuristic or Self-fulfilling Prophecy? The Status of Rational Choice Theory in Public Administration », *Public Administration* 82 (1), 39-62.
- HENSEL, Paul R., Sara M. MITCHELL et Thomas E. SOWERS II. 2006, « Conflict Management of Riparian Disputes », *Political Geography* 25 (4), 383-411.
- HOEKSTRA, Arjen. Y. et Ashok K. CHAPAGAIN. 2007, « Water Footprints of Nations: Water Use by People as a Function of Their Consumption Pattern », *Water Resources Management* 21 (1), 35- 48.
- HOMER-DIXON, Thomas F. 1994, « Environmental Scarcity and Violent Conflict: Evidence from Cases », *International Security* 19 (1), 5-40.
- ISLAM, Md. Sirajul, Taikan OKI, Shinjiro KANAE, Naota HANASAKI, Yasushi AGATA et Kei YOSHIMURA. 2007, « A Grid-based Assessment of Global Water Scarcity: Including Virtual Water Trading », *Water Resources Management* 21 (1), 19-33.
- JÄGERSKOG, Anders. 2002, « Contributions of Regime Theory in Understanding Interstate Water Co-operation: Lessons Learned in the Jordan River Basin » in TURTON, Anthony R. et Roland HENWOOD (dir.) *Hydropolitics in the Developing World: A Southern African Perspective*, Pretoria, African Water Issues Research Unit, 73-78.
- JÄGERSKOG, Anders. 2003, « The Power of the "Sanctioned Discourse": A Crucial Factor in Defining Water Policy », *Water Science and Technology* 47 (6), 161-166.
- JÄGERSKOG, Anders. 2007, « Why States Co-operate over Shared Water: The Water Negotiations in the Jordan River Basin » in SHUVAL, Hillel et Hassan DWEIK (dir.) *Water*

- Resources in the Middle East: Israel-Palestinian Water Issues – From Conflict to Cooperation, Berlin, Springer, 195-202.
- JÄGERSKOG, Anders. 2009, « Functional Water Cooperation in the Jordan River Basin: Spillover or Spillback for Political Security? » in BRAUCH, Hans G., Ursula O. SPRING, John GRIN, Czeslaw MESJASZ, Patricia KAMERI-MBOTE, Navnita C. BEHERA, Béchir CHOUREU et Heinz KRUMMENACHER (dir.) Facing Global Environmental Change: Environmental, Human, Energy, Food, Health and Water Security Concepts, Berlin, Springer, 633-640.
- JULIEN, Frédéric. 2009, « L'eau dans les relations internationales : la guerre ou la paix ? D'un déterminisme à l'autre », texte présenté au 10e Congrès de l'Association française de science politique jumelé au 3e Congrès international des associations francophones de science politique (7-9 septembre), Grenoble, Association française de science politique.
- KALPAKIAN, Jack. 2004, Identity, Conflict and Cooperation in International River Systems, Burlington, Ashgate. KAPLAN, Robert D. 2009, « The Revenge of Geography », Foreign Policy (172), 96-105.
- KEOHANE, Robert O. 1982, « The Demand for International Regimes », International Organization 36 (2), 325-355.
- KEOHANE, Robert O. et Lisa L. MARTIN. 1995, « The Promise of Institutional Theory », International Security 20 (1), 39-51.
- KISTIN, Elizabeth. 2006, « Qualifying Cooperation over Transboundary Waters », texte présenté au séminaire Water Governance for Africa: the Challenge of Uncertainty and Change (30 nov.-1er déc.), Bradford, University of Bradford.
- KLARE, Michael. T. 2001, « The New Geography of Conflict », Foreign Affairs 80 (3), 49-61.
- LASSERRE, Frédéric. 2002, « Les guerres de l'eau : mythe ou réalité future ? » in LASSERRE, Frédéric et Luc DESCROIX (avec Jean BURTON et Anne LE STRAT), Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau, Québec, Presses de l'Université du Québec, 17-72.
- LASSERRE, Frédéric. 2007, « Conflits hydrauliques et guerres de l'eau : un essai de modélisation », Revue internationale et stratégique (66), 105-117.
- LE BILLON, Philippe. 2001, « The Political Ecology of War: Natural Resources and Armed Conflicts », Political Geography 20 (5), 561-584. LE BILLON, Philippe. 2007, « Geographies of War: Perspectives on 'Resource Wars' », Geography Compass 1 (2), 163-182.
- LE STRAT, Anne. 2002, « Le lien eau-terre dans le conflit israélo-palestinien : le poids des représentations » in LASSERRE, Frédéric et Luc DESCROIX (avec Jean BURTON et Anne LE STRAT), Eaux et territoires : tensions, coopérations et géopolitique de l'eau, Québec, Presses de l'Université du Québec, 229-252.
- LINTON, James I. 2006, « The Social Nature of Natural Resources: The Case of Water », Reconstruction 6 (3), [En ligne]. <http://reconstruction.eserver.org/063/linton.shtml> (2009-11-24)
- LINTON, James I. 2009, What Is Water? The History and Crisis of a Modern Abstraction, Vancouver, University of British Columbia Press.
- LIPSCHUTZ, Ronnie D. et John P. HOLDREN. 1990, « Crossing Borders: Resource Flows, the Global Environment, and International Security », Bulletin of Peace Proposals 21 (2), 121-133.
- LOWI, Miriam R. 1993, Water and Power: The Politics of a Scarce Resource in the Jordan River Basin, Cambridge, Cambridge University Press.
- LOWI, Miriam R. 1999, « Water and Conflict in the Middle East and South Asia: Are Environmental Issues and Security Issues Linked? », Journal of Environment and Development 8 (4), 376-396.
- MANDEL, Robert. 1992, « Sources of International River Basin Disputes », Conflict Quarterly 12 (4), 25-56.

- MASON, Simon A., Tobias HAGMANN, Christine BICHSEL, Eva LUDI et Yacob ARSANO. 2009, « Linkages Between Sub-national and International Water Conflicts: The Eastern Nile Basin » in BRAUCH, Hans G., Úrsula O. SPRING, John GRIN, Czeslaw MESJASZ, Patricia KAMERI- MBOTE, Navnita C. BEHERA, Béchir CHOUREOU et Heinz KRUMMENACHER (dir.) *Facing Global Environmental Change: Environmental, Human, Energy, Food, Health and Water Security Concepts*, Berlin, Springer, 325-334.
- MAYNES, Charles W. 1998, « The Middle East in the Twenty-first Century », *The Middle East Journal* 52 (1), 9-16.
- MOLLINGA, Peter P. 2008, « Water Policy – Water Politics: Social Engineering and Strategic Action in Water Sector Reform » in SHEUMANN, Waltina, Susanne NEUBERT et Martin KIPPING (dir.) *Water Politics and Development Cooperation: Local Power Plays and Global Governance*, Berlin, Springer, 1-29.